
Adresse de l'administration du district de Narbonne (Aube), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du district de Narbonne (Aube), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 538;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21725_t1_0538_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

b

[*L'administration du district de Narbonne et l'agent national à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (40)

Citoyens Représentants,

Votre adresse est bien faite sans doute pour porter dans tous les coeurs le calme consolant qu'inspirent votre fermeté et votre justice, nous avons surtout admiré ces mots : « le mal vous a dicté le remède, vous étiez prêts de tomber dans le piège des méchants, la République allait périr, vous n'avez fait qu'un cri, vive la République et les méchants ont été confondus. »

Pères de la patrie, nous nous empressons de répéter le même cri : nous renouvelons le serment, déjà fait mille fois de ne reconnaître jamais que la Convention et de lui rester constamment unis, de vivre, de mourir pour la patrie et ses libérateurs.

Vive la République, périssent les traitres.

CAITHARA, *président*, RAINAUD fils,
agent national et 2 autres signatures.

c

[*Les administrateurs du district de Quingey à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (41)

Citoyens représentants

Nous l'avons lue cette proclamation si désirée, cette adresse attendue avec tant d'empressement. Nous y avons reconnu les principes éternels de la vérité et de la justice, elle est couverte partout d'applaudissements. Elle sera désormais la boussole qui dirigera le peuple français, quel est celui qui pourrait ne pas y applaudir !

Citoyens représentants, voici nos sentiments : Respect pour la Convention nationale seul point de ralliement ; soumission entière à ses décrets ; république une et indivisible ; sévérité contre le crime ; protection à l'innocence ; honneur à la probité ; haine et opprobre aux intrigants et aux partis ; Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Jouissés, citoyens représentants, de votre gloire, des suffrages et de l'amour de tous les français, dont vous êtes dignes à tant de titres. Salut et fraternité.

ROZE, *président*, DUGOURD, *agent national*,
BERSTIN, *secrétaire et 6 autres signatures.*

d

[*Le tribunal du district d'Hennebont, séant à Lorient, à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (42)

Liberté, Égalité, fraternité,
mort à tous les tyrans.

Citoyens Représentants

Nous vous adressons l'assurance de la part, que nous prenons à la reconnaissance et à l'enthousiasme universel qu'ont produits dans notre commune et sans doute, dans toute la France, les principes que vous avez proclamés dans l'adresse aux Français, que vous avez décrétée le 18 de ce mois. C'est contre ce point de ralliement général, que vont se briser les dissensions qui faisoient la seule espérance de ces meneurs intrigants qui, esclaves dociles sous l'insolent triumvirat, dont ils profitoient, n'ont montré d'énergie que contre les véritables principes, qui, tout en corrompant la morale publique, par la profusion de leurs maximes liberticides qu'ils adressoient jusqu'aux armées prétendoient s'opposer à la liberté de la presse, lors qu'ils s'en réservoient toute la licence qui enfin n'ont négligé aucun moyen de faire rétrograder la bienfaisante Révolution du neuf thermidor.

Mais ce n'est pas, citoyens représentants, d'une stérile proclamation de principes que les français ont aujourd'hui à se féliciter, (les triumvirs aussi avoient bien senti le besoin de cette pudeur extérieure, pour asservir un peuple essentiellement vertueux) ; c'est surtout leur application aux moyens de gouvernement et à la législation, qui constitue la prospérité publique et qui fait aujourd'hui la joie des français, déjà le gouvernement révolutionnaire dégagé de ce qu'il avoit de tyrannique est réduit à une justice sévère mais éclairée ; les moyens de défense ont été rendus à l'innocence accusée, les justes limites des suspicions ont été posées, et leurs bases ainsi que leurs suites, sont garanties de l'arbitraire qui, d'une loi destinée à purger la République de ses ennemis, avoit fait le plus puissant moyen de les multiplier, enfin les administrations vont être épurées et purgées de ces hommes immoraux déclarés incapables de remplir aucune fonction publique.

Achevez, citoyens Représentants, l'oeuvre de la prospérité publique, dont vous venez de jeter les bases, quatorze armées triomphantes constamment conduites par vous à la victoire, et toute la masse du peuple français rendu au bonheur, vous repondent bien des vains efforts de quelques factieux qui aujourd'hui isolés, sentiront enfin qu'ils n'ont dû leur fausse célébrité qu'au prestige des invocations respectables dont ils couvroient leurs perfides manoeuvres.

Vive la République, vive la Convention nationale.

(40) C 324, pl. 1394, p. 20.

(41) C 324, pl. 1394, p. 23.

(42) C 324, pl. 1394, p. 17.